



## Conseil communautaire

Du vendredi 23 octobre 2015 à 14H00

À la Maison de l'Intercommunalité

### Compte-rendu de séance

---

L'an deux mille quinze, le vingt trois octobre, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Véronique BEAUDOING, Pierre BUISSON, Serge CHALIER, Guy CHARRON, Isabelle COLLAJET, Stéphane FALCO, Thierry GAMOT, Franck GIRARD, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Thomas GUILLET, André GUILLOT, Michaël KRAEMER, Luc MAGNIN, Jacques MONTEL, Pascale MORETTI et Gabriel TATIN

Étaient excusés : Laurence BORGRAEVE (pouvoir à Luc MAGNIN), Chantal CARLIOZ, Claude FERRADOU, Patrick GONDRAND (pouvoir à Thomas GUILLET), Nicole MATER (pouvoir à Serge CHALIER), Véronique RIONDET, Françoise ROUGE, Catherine SCHULD (pouvoir à André GUILLOT) et Jean-Paul UZEL

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance

---

#### 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

#### 2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- N° 17/15 : modification de la régie de recettes de la CCMV,
- N° 22/15 : attribution du marché pour l'expérimentation de la liaison Valence TGV - Stations du Vercors 2016/2018 : pour une tranche ferme (hiver 2015-2016) et cinq tranches conditionnelles (hivers 2016-2017 et 2017-2018, étés 2016, 2017 et 2018),
- N° 23/15 : attribution du marché pour l'acquisition d'un véhicule 9 places pour le service enfance jeunesse à l'entreprise AUTO LOCATIONS pour un montant de 12 285,83 € HT.

#### 3. Élection d'un nouveau Vice-Président

Suite à la démission de Stéphane FALCO de ses fonctions de maire d'Engins et à l'élection de Jacques MONTEL à ce poste, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président et de modifier l'ordre des vices-présidences actuelles.

Pierre BUISSON explique qu'il a reçu la démission de Stéphane FALCO de son poste de vice-président de la CCMV. Il souhaite la bienvenue au nouveau Maire d'Engins, Jacques MONTEL, élu depuis le 12 octobre.

Il ajoute qu'il a demandé à Stéphane FALCO de rester président de la CLETC et en charge de la mission très haut débit (THD), ce qu'il a accepté. Il remercie chaleureusement Stéphane FALCO et souligne le travail accompli ensemble depuis le début du mandat précédent.

Pierre BUISSON procède ensuite à l'élection d'un nouveau vice-président qui occupera la 6<sup>ème</sup> place dans l'ordre du tableau. Les nouveaux Vices-Présidents situés après le Vice-Président démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran.

**Jacques MONTEL est élu sixième Vice-Président avec une abstention.**

#### 4. Synthèse du forum sur le développement et l'attractivité du territoire du 30 juin dernier

Un document de synthèse des travaux et débats de ce forum ayant réuni une soixantaine d'acteurs du développement du territoire autour de la question « Une stratégie et une gouvernance pour renforcer notre attractivité : utopie ou nécessité ? » a été remis en séance.

**En complément des travaux et des débats de ce forum, une conférence « attractivité et marketing territorial » a été organisée le 5 novembre dernier.**

#### 5. Candidature à l'appel à projets Territoires à énergie positive (TEPOS)

Le Parc naturel régional du Vercors propose de porter la candidature pour les communautés de communes du Pays du Royans, de la Raye, du Diois et du massif du Vercors. Ce programme, lancé par l'ADEME et la Région doit permettre de faire le bilan des actions engagées, des consommations et productions d'énergies et de fixer de nouvelles ambitions en matière de transition énergétique. La reconnaissance TEPOS donne un accès privilégié au soutien technique et financier de l'Ademe, de la Région et de leurs partenaires, ainsi que l'accès à certains financements (FEDER) ou la bonification de certaines aides

régionales, voire des aides du ministère de l'environnement. L'échéance de cet appel à projets est fixée au 30 octobre 2015. Les communautés de communes intéressées doivent ainsi se prononcer sur la candidature et le portage proposé. Le contenu de la candidature et la répartition entre les quatre communautés de communes ont été présentés en séance :

Les principaux axes de travail :

- Mobilité-transports :
  - mise en place du Centre de ressource sur les mobilités au service de tous les territoires (site internet, carte, animation),
  - mise en œuvre de projets spécifiques : stop organisé, structuration de nœuds intermodaux, autopartage...
- Performance énergétique des bâtiments :
  - mettre en place un dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements et des résidences de tourisme : PREH (mutualisation avec les TEPOS voisins),
  - accompagner les bâtiments publics (suivi, gestion et programmation de travaux).
- Développement participatif des énergies renouvelables :
  - promotions du modèle des centrales villageoises pour d'autres projets photovoltaïques et des projets éoliens de qualité et acceptés,
  - réflexion sur le montage d'une structure locale de développement.
- Impacts du changement climatique :
  - projet ADAMONT : déclinaison des changements climatiques sur le Vercors et les pré-alpes, au service des territoires (IRSTEA).

La CCMV est intéressée pour travailler sur les projets suivants, durant les deux premières années du projet TEPOS :

- conseil en énergie partagé,
- plateforme de rénovation énergétique,
- recyclerie intercommunale, économie de proximité et plan de prévention des déchets,
- gestion en régie de la plateforme bois-énergie,
- mobilité : borne de recharge, autopartage,
- tourisme durable,
- plan local d'urbanisme intercommunal et comité local de l'habitat avec un volet important sur l'énergie.

Répartition de l'enveloppe TEPOS								
	Dépenses				Aides Ademe-Région			
	Année 1	Année 2	Année 3	Total 3 ans	Année 1	Année 2	Année 3	Total 3 ans
<b>CCMV</b>	10 000	10 000	10 000	30 000	5 000	4 000	3 000	12 000
<b>CCV</b>	10 000	10 000	10 000	30 000	5 000	4 000	3 000	12 000
<b>CCPR</b>	10 000	10 000	10 000	30 000	5 000	4 000	3 000	12 000
<b>CC Raye</b>	10 000	10 000	10 000	30 000	5 000	4 000	3 000	12 000
<b>Total CC</b>	40 000	40 000	40 000	120 000	20 000	16 000	12 000	48 000
<b>AMO</b>	35 000	20 000	10 000	65 000	28 000	16 000	8 000	52 000
<b>Total</b>	75 000	60 000	50 000	<b>185 000</b>	48 000	32 000	20 000	<b>100 000</b>

Proposition de financement de la mission d'AMO TEPOS	Dépense	ADEME-Région	PNRV	CCMV	CCPR	CCR	CCV	Total	
Habitants				11329	7577	3400	2083	24389	
Prorata habitant				46,5%	31,1%	13,9%	8,5%		
% fixe			30%	10%	10%	10%	10%	70%	
% variable (prorata habitant arrondi sur les 30 % restant)				14%	9%	4%	3%	30%	Calcul sur les 20 % restants à la charge des collectivités
% total			30%	24%	19%	14%	13%	100%	
% total arrondi			30,00%	25,00%	20,00%	15,00%	10,00%	100%	
<b>PROPOSITION DE REPARTITION sur le total</b>		<b>80%</b>	<b>6,00%</b>	<b>5,00%</b>	<b>4,00%</b>	<b>3,00%</b>	<b>2,00%</b>	<b>100%</b>	
Exemple de dépense sur 3 ans	65 000	52 000	3 900	3 250	2 600	1 950	1 300	65 000	

Luc MAGNIN s'interroge sur la répartition de la contribution au financement en fonction de la population alors que la subvention est la même pour toutes les communautés de communes ; cela ne lui paraît pas cohérent.

Pierre BUISSON explique qu'à la demande des communautés de communes et en particulier de la CCMV, des solutions ont été trouvées pour valoriser le temps du personnel déjà en place sur ces questions. Au niveau global de la candidature, c'est un forfait d'heures qui est aidé par territoire ; cela ne dépend pas de la population.

Pascal ARNAUD ajoute que le territoire de la CCMV pourra plus bénéficier de ce programme car notre population est plus importante.

Luc MAGNIN explique que sa remarque est plus sur le fond que sur la forme. Pascal ARNAUD souligne que le PNRV prend, de son côté, 30 % du coût à sa charge. Jean-Paul GOUTTENOIRE estime que ce programme est peu ambitieux alors que la question de la transition énergétique est majeure.

Pierre BUISSON explique que ce programme est un passage obligé pour pouvoir accéder au programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) qui permet de débloquent des aides à l'investissement notamment.

Jean-Paul GOUTTENOIRE ajoute qu'il est important de valoriser les entreprises ayant fait des efforts en faveur de la transition énergétique. Il souhaite que le travail sur la filière bois soit poursuivi ainsi que sur les circuits courts. Il craint sinon que ce programme soit un peu restrictif.

Concernant la filière bois, Pierre BUISSON rappelle que la CCMV a repris le hangar bois de l'Eco-site en gestion directe depuis le mois de juillet. Il ajoute que des contacts ont été pris avec les futurs gestionnaires du réseau de chaleur de Villard de Lans et également avec les gestionnaires de la chaufferie de la Cité scolaire. Il estime que désormais, l'action de la CCMV sur la filière bois prend enfin de l'ampleur.

Thomas GUILLET souligne que cela va en effet redynamiser le mode de chauffage par plaquettes forestières en offrant une filière bien structurée. Et Guy CHARRON ajoute que cela se fera d'autant mieux grâce au lien développé avec les plate-formes d'Autrans et de Méaudre.

**La candidature à l'appel à projets TEPOS est approuvée à l'unanimité et Jacques ADENOT est nommé élu référent de la CCMV pour ce programme.**

## 6. Bilan de la navette Valence-TGV Vercors

Le bilan de cette offre de transport durant l'été 2014 avait été très mitigé.

Suite à la décision du Conseil communautaire de poursuivre l'expérimentation de cette navette durant l'été 2015 pour mieux analyser les besoins d'un tel service en période estivale, un document de bilan de la saison estivale a été présenté en séance. Luc MAGNIN estime que ce service doit être développé auprès des clientèles qui sont nos cibles en communiquant à Bruxelles et à l'aéroport Charles de Gaulle par exemple.

Stéphane FALCO trouve surprenant le fait que dans le bilan, les clients ne sont pas informés par le biais des hébergeurs.

Luc MAGNIN répond que les hébergeurs donnent très souvent l'information même si les clients réservent par d'autres biais.

Véronique BEAUDOING estime que la communication doit faire savoir que pour aller à Villard de Lans, on peut passer par Valence dans la Drôme.

Luc MAGNIN ajoute qu'il faut travailler avec l'aéroport Lyon St Saint-Exupéry qui dispose d'un important potentiel de clientèle.

**Au vu de ce bilan, la mise en place de la navette pendant l'EuroNordicWalk 2016 est confirmée.**

## 7. Avenant au marché de prestations de service avec la société Sogéa pour l'exploitation de la station d'épuration

La Communauté de communes a signé avec l'entreprise SOGÉA RHÔNE ALPES un marché pour l'exploitation de la station d'épuration de l'Ecosite qui a été notifié le 1er janvier 2014 pour une durée de trois ans. Ce marché prévoit une rémunération du prestataire qui est basée sur une part fixe mensuelle et une part proportionnelle qui se décompose sur plusieurs paramètres.

En ce qui concerne, le paramètre pour le traitement des boues, il s'avère que les quantités inscrites sur le bordereau des prix

initial sont nettement supérieures aux quantités réellement produites sur les premiers trimestres. Cette différence provient d'une mauvaise estimation des quantités au moment de la consultation et des bons résultats du digesteur qui permet grâce à l'incorporation du lactosérum de la fromagerie de produire plus d'électricité et réduit les quantités de boues sortantes. Ce contexte pénalise fortement l'exploitant qui avait basé ses prix unitaires sur les tonnages annoncés lors de l'appel d'offres.

Pour y remédier, le tonnage estimé et le prix unitaire des matières sèches produites et traitées doivent être modifiés. Un avenant avec la société SOGEA a été rédigé en ce sens. Il prévoit que le tonnage de MS produites et traitées soit ramené de 1 500 tonnes à 588 tonnes, que leur prix unitaire soit réévalué à 448,90 € HT / tonne et que l'intéressement aux résultats de l'exploitation/pénalités/revente d'électricité issue de la cogénération et valorisation du biogaz soit de 50 % en lieu et place des 25 % prévus dans le marché initial.

Pascal ARNAUD explique que par rapport à ce qui était prévu initialement au marché, deux facteurs importants ont changé :

- la station traite beaucoup plus de lactosérum que prévu (90 % du lactosérum est traité par la station d'épuration) et que les volumes de boues produits sont bien inférieurs,
- la station produit plus de biogaz et d'électricité, ce qui entraîne une surcharge de travail pour l'exploitant par rapport à ce qui était annoncé dans le cahier des charges.

Il ajoute que ce sont ces modifications qui nous conduisent aujourd'hui à proposer un avenant pour les deux dernières années du marché de trois ans et qui modifient les prix unitaires et les quantités mais que le montant global du marché reste inchangé.

**L'avenant au marché de prestations de service avec la société SOGEA pour l'exploitation de la station d'épuration est approuvé.**

### **8. Demande de subvention pour la Foulée Blanche 2016**

La Foulée Blanche édition 2016 intègre le circuit « FIS Worldloppet Cup », c'est à dire la coupe du monde de ski nordique en longue distance. Les frais induits par le cahier des charges de cet événement qui revêt désormais une envergure internationale alourdit le budget de l'association. Cette dernière sollicite ainsi une subvention de la CCMV d'un montant de 2 000 € afin de relever sereinement ce nouveau défi.

**La demande de subvention pour la Foulée Blanche 2016 à hauteur de 2 000 € est approuvée.**

### **9. Finances**

Décisions modificatives :

- Budget assainissement : il est nécessaire de transférer des crédits du compte 2313 (travaux en cours) au compte 2183 (matériel informatique) pour financer le renouvellement de l'ordinateur de supervision de la STEP et pour tenir compte de l'avenant avec SOGEA.

- Budget Eco site : au budget 2015, l'excédent d'exploitation 2014 a été reporté en fonctionnement. L'affectation du résultat voté en avril 2015 prévoit une affectation de cet excédent en investissement. Il est donc nécessaire de virer les crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de passer l'écriture comptable d'affectation du résultat 2014 et pour tenir compte de l'augmentation de la taxe foncière pour le bâtiment Vercors Lait.

- Budget Téléspace : avec le rattrapage du retard de facturation des loyers du Téléspace de 2014 combiné à un meilleur taux de remplissage du bâtiment et l'obtention d'une subvention, des recettes supplémentaires se dégagent. Ces nouvelles recettes seront affectées à la fois à des dépenses de fonctionnement (électricité, maintenance..) et d'investissement (audit énergétique).

- Budget principal : transfert de crédits d'un montant de 7 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour une meilleure imputation des dépenses d'acquisition de matériel pour la MTR.

**Les quatre décisions modificatives sont approuvées.**

### **10. Modification du règlement intérieur de la ludothèque**

Le règlement intérieur doit être modifié en son article 3 afin de s'adapter aux besoins et pratiques du public accueilli lors des séances. Les points concernés sont les suivants :

- le nombre de jeux pouvant être empruntés par les familles doit évoluer d'un jeu par famille à un jeu par enfant. Les investissements réalisés ces deux dernières années permettent cette évolution, le nombre de jeux en rotation étant suffisant,
- l'adhésion et l'abonnement Prêt de jeux couraient sur l'année scolaire. Désormais, l'adhésion sera valable pour une année complète, à compter de la date d'établissement de la carte.

**La modification du règlement intérieur de la ludothèque est approuvée.**

### **11. Questions diverses**

▪ Soutien aux athlètes de haut niveau : comme décidé lors du Conseil communautaire du 25 septembre, la mise en place d'un partenariat avec certains athlètes de haut niveau qui n'ont pas de contrats avec les communes est à l'étude. Des propositions

concernant les athlètes, les sports et les types de partenariats ont été présentées avec l'objectif de valoriser l'image du territoire.

Suite au travail mené avec les adjoints délégués au sport des communes et aux demandes de certains sportifs pour cette nouvelle saison, il est proposé un partenariat avec des athlètes dans le domaine du nordique, qui sont en équipe de France A ou B et qui sont sans contrat de partenariat sur le territoire, dont l'objectif est de porter l'image de marque du territoire. Cette collaboration est proposée à trois sportifs reconnus ainsi qu'à trois jeunes en devenir qui répondent à ces critères et dont l'image peut être un vecteur de communication pour la CCMV, pour une enveloppe globale de 27 000 €.

Pierre BUISSON insiste sur le fait qu'il est important de fixer des critères clairs. Les jeunes du niveau national sont du ressort des communes ; les athlètes en équipe de France A et B sont plutôt du ressort de la CCMV.

Véronique BEAUDOING explique qu'actuellement les coûts pour les familles dont les enfants font partie de clubs sportifs, explosent dans un contexte économique très morose. Elle souhaite connaître l'objectif de la CCMV dans le cadre de ce partenariat car elle estime qu'il y a une grande attente des citoyens sur ce sujet.

Franck GIRARD précise que l'objectif de la CCMV est de soutenir les athlètes qui peuvent promouvoir l'image du territoire ; ce n'est pas une action à caractère social de soutien aux familles.

Véronique BEAUDOING ajoute que dans le contexte économique actuel, des injustices se créent avec des parents qui ne sont plus en mesure de payer pour que leurs enfants accèdent à certaines pratiques sportives.

Serge CHALIER souhaite savoir pourquoi le choix s'est porté sur le ski nordique. Franck GIRARD explique que c'est le sport qui véhicule le mieux et qui correspond le plus l'image du territoire.

Jean-Paul GOUTTENOIRE souhaite savoir si on ouvre ces partenariats aux athlètes handisport et aux athlètes de la Fédération française du sport adapté (FFSA).

Franck GIRARD répond qu'actuellement, il n'y a apparemment pas d'athlètes de la FFSA ou handisport qui répondent à nos critères dans le domaine du nordique et que cela nécessite pour l'avenir une réflexion plus large.

Luc MAGNIN précise que la commune de Villard de Lans a une enveloppe à disposition des clubs afin d'aider les familles en difficulté et pour encourager les bons résultats. Il pense que l'on met tout sous couvert de la promotion (Foulée Blanche, aide aux sportifs, ...) et il lui semble nécessaire de mener une réflexion cohérente en commission tourisme.

Michaël KRAEMER précise qu'il y a très peu d'athlètes à l'antichambre de l'équipe de France provenant de notre territoire et pense qu'il y a peut être quelque chose à travailler pour l'avenir.

**Ce partenariat est approuvé avec quatre abstentions dont notamment celle de Luc MAGNIN qui n'est pas contre l'aspect promotionnel de cette démarche mais qui conteste la méthode retenue dans la mesure où elle ne correspond pas à une vision globale des enjeux touristiques.**

#### ▪ Challenge Vercors 2016

**Saint Nizier du Moucherotte n'accueillant pas le Challenge Vercors 2016, il est proposé de revenir au rythme normal d'organisation. Par conséquent, Villard de Lans devrait accueillir le Challenge Vercors les 20 et 21 mai 2016 et Lans en Vercors devrait accueillir cette manifestation en 2017. Cette proposition est approuvée sous réserve de la validation définitive de Villard de Lans.**

▪ **Projet Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale (SONATE) :** ce projet qui vise l'insertion de publics défavorisés dans le système d'enseignement supérieur par des préparations au Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) basées sur l'utilisation du numérique et du tutorat à distance demande un soutien de la CCMV et notamment en matière de communication et de mise à disposition de salles.

**La mise à disposition de salles, la communication de la CCMV auprès de ces différents réseaux et le lien avec le Maison de l'Emploi concernant le projet SONATE sont approuvés.**